



RÈGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI NATIONAL DU VOLANT DES PAPES EDITION N°14 DU 21 ET 22 JUIN 2025

LE CLUB D'AVIGNON EST HEUREUX DE VOUS RECEVOIR AU COEUR DE LA CITE PAPALE POUR SON 14EME TOURNOI NATIONAL DU VOLANT DES PAPES.

ARTICLE 1 - AUTORISATION

Le tournoi national du Volant des Papes d'AVIGNON a pour références : En cours

ARTICLE 2 - LES JOUEURS

Autorisé aux catégories : N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC, le tournoi se déroule selon les règles de la FFBAD et le règlement général des compétitions. Il est ouvert aux joueurs de toutes les Liges.

Le tournoi est autorisé aux catégories Juniors, Seniors, Vétérans pour toutes les séries et aux Minimes minimum D9 dans la discipline d'inscription. Tout joueur mineur doit être obligatoirement accompagné d'un adulte.

ARTICLE 3 - LICENCES ET DATES LIMITES

Tout joueur doit avoir sa licence en règle pour la saison 2024-2025 à la **date limite d'inscription fixée au 2 juin 2025** et doit être autorisé pour les compétitions Seniors. Les joueurs suspendus par le comité d'arbitrage à la date d'inscription ne pourront pas s'inscrire.

Les inscriptions sont closes le lundi 2 juin 2025. Le tirage au sort a lieu le jeudi 5 juin 2025.

Aucune inscription n'est retenue si elle n'est pas accompagnée de son paiement.

Les classements utilisés pour la confection des tableaux et la désignation des têtes de séries sont établis en fonction du Classement Permanent par Point Hebdomadaire (CPPH) **au 2 juin 2025** (publié sur le site Poona de la FFBAD).

ARTICLE 4 - CONFIGURATION DU TOURNOI

1 seul tableau autorisé par jour : simple OU mixte le samedi et DH/DD le dimanche, les finales se jouent le jour même.

Tous les tableaux se jouent en poules.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser les inscriptions avant la date limite d'inscription en cas de trop forte affluence afin de pouvoir tenir un échéancier viable.

Les joueurs sont répartis dans des tableaux correspondant à une moyenne de points (CPPH) et non suivant leur classement.

Ces séries sont au nombre de 5 maximum par discipline. Les côtes les plus élevées sont placées dans la série 1 et les moins élevées dans la série 5. Pour les mixtes et doubles, la côte correspond à la somme des côtes des deux joueurs d'une paire.

Le nombre de places sera limité à 230 joueurs. La liste d'attente sera constituée par rapport à la date de paiement. Néanmoins, nous nous réservons le droit de prendre une paire ou un joueur par rapport à un autre malgré la date de règlement si cela nous aide à l'équilibrage et la constitution des tableaux.

Les joueurs sont répartis par le comité organisateur dans la série en adéquation avec leurs CPPH, afin d'assurer une homogénéité de côte dans chaque série.

Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, et en fonction du nombre de joueurs inscrits dans chaque discipline, le comité organisateur se réserve le droit, en accord avec le juge-arbitre, de réduire le nombre de tableaux.

Les joueurs peuvent s'inscrire « au choix » en double et en mixte sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

ARTICLE 5 - MODALITES D'INSCRIPTION

- Le montant des frais d'inscriptions est de 20€ pour un tableau, 23€ pour 2 tableaux.
- Les inscriptions seront réalisées directement sur le site Badnet ou par virement sur demande.

ARTICLES 6 - FORFAIT

Tout forfait après la date du tirage au sort doit être justifié dans un délai de 5 jours maximum par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail) à adresser au secrétariat de la Ligue Paca de Badminton ou au responsable de la commission régionale d'arbitrage sous peine de sanction fédérale.

Envoi auprès de Mme. Simone Ulrich – Les Jardins du Soleil – 1225 Rocade des Playes 83140 Six Fours - competition@sudbad.fr

Tout forfait déclaré après envoi des premières convocations ne sera pas remboursé.

En cas de défaillance d'un partenaire dans une paire, il doit impérativement être signalé à l'organisateur. Ainsi le joueur restant doit signaler s'il a un partenaire de remplacement, s'il ne souhaite plus jouer, ou s'il accepte qu'un partenaire inscrit « au choix » ou sur liste d'attente lui soit attribué.

ARTICLE 7 - TENUE VESTIMENTAIRE

Tout joueur doit avoir une tenue conforme au règlement en vigueur de la FFBAB.

ARTICLE 8 - ACCES TERRAIN

N'ont accès aux terrains que les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le Juge-Arbitre, les arbitres, les membres du comité d'organisation, le service médical et les conseillers (2 maximum par joueur ou paire).

ARTICLE 9 - ABSENCE PENDANT LA COMPETITION

Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

ARTICLE 10 - GESTION HORAIRE DES MATCHS

- Les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation entre l'appel et le début de leur rencontre.
- Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après l'appel de son nom pourra être déclaré forfait par le juge-arbitre.
- Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes.

ARTICLE 11 - MATERIEL

Tout joueur doit se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, volants, serviette, eau).

ARTICLE 12 - ARBITRAGE

Les matchs sont en auto arbitrage, les phases finales peuvent être arbitrées. Tous les matchs se jouent en 2 set gagnant de 21 points.

ARTICLE 13 - LET/FAUTE

Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase est faute.

Tout volant touchant un élément accroché à celui-ci (panneau de basket, filins) est let permanent, en jeu et au service.

ARTICLE 14 - JUGE-ARBITRE

Le juge arbitre principal prévu est Mr Mathieu Jean-François. Ses décisions sont sans appel.

Le juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du présent règlement.

ARTICLE 15 - RESPONSABILITE

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition

ARTICLE 16 - SALLES

Il est interdit de fumer dans les salles. Les animaux sont interdits dans les salles ainsi que dans les tribunes.

Pour le gymnase Gérard Philipe, il est interdit de manger sur la mezzanine.

ARTICLE 16 - GEO

Le GEO officiel sera Mr BALESDENS David du club de Avignon.

ARTICLE 17 - VOLANT

Le volant officiel qui sert en cas de litige entre les joueurs est le CBX Red.

ARTICLE 18 - RESPECT DU REGLEMENT

La participation au Tournoi du Volant des Papes d'Avignon implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Sportivement,

Le Comité organisateur de l'Avignon Badminton Club.